



COMITÉ INDRE-ET-LOIRE

Salle Nicole Fortin
1 Ter Rue Colette
37700 La Ville aux Dames

1^e TOURNOI DEPARTEMENTAL FÉMININ DE TENNIS DE TABLE Dimanche 1 novembre 2026

Le comité de tennis de table Indre et Loire organise son 1^{ème} TOURNOI DÉPARTEMENTAL FÉMININ DE TENNIS DE TABLE qui se déroulera le dimanche 1 novembre 2026 à la salle **Nicole Fortin à la Ville aux Dames**. Ce tournoi est homologué par la F.F.T.T.

Article 1^{er} : Le tournoi se déroulera sur 12 tables et sera ouvert à tous les joueuses sauf poussine licenciés à la F.F.T.T. du Comité d'Indre et Loire.

Article 2 : Le tournoi comportera les tableaux suivants :

Ouverture de la salle à partir de 8 heures.

Pointage à partir de 8 h30.

Fin de pointage 30 min avant le début de chaque début de tableau

Tableau 1 : du classement 500 au classement 599
Tableau 2 : du classement 500 au classement 1199
Tableau 3 : loisirs et classement 500 pts débutant
Tableau 4 : du classement 500 au classement 899
Tableau 5 : Tous classement

Pointage 9 h 00 Début 9h30
Pointage 9 h 45 Début 10h15
Pointage 10h15 Début 10h45
Pointage 11h Début 11h30
Pointage 11h Début 11h30

Le comité de tennis de table Indre et Loire, club organisateur, en accord avec Monsieur Martineau Frédéric, juge-arbitre du tournoi, se réserve les droits :

- D'annuler un tableau si le nombre de participants est inférieur à 4.
- D'arrêter et bloquer les inscriptions d'un ou plusieurs tableaux, si le nombre de participants excède les capacités de la tranche horaire.
Tableau 1, 2 et 4 à 24 joueuses maximum.
Tableau 3 à 32 joueuses maximum
Tableau 5 à 16 joueuses maximum

Article 3 : Chaque joueur et joueuse peut participer à 2 tableaux

Article 4 : En ce qui concerne le classement des joueuses, le classement officiel sera celui paru en septembre 2026 et valable pour la première phase de la saison sportive 2026-2027.

Article 5 : Tous les tableaux se dérouleront par poules de 3.

Les 2 premiers seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe.

Toutes les parties seront jouées au meilleur des 5 manches.

Le forfait d'un participant pourra être prononcé 5 minutes après le second appel de son nom.

Les balles (homologuées) seront fournies par les joueurs.

La tenue sportive est exigée (le bermuda ne sera pas admis).

Article 6 : Un joueur éliminé sera tenu d'arbitrer une partie du tour suivant.

Les joueurs ne se soumettant pas à cette obligation seront alors éliminés des tableaux dans lesquels ils seraient encore qualifiés, sur simple décision du juge arbitre.

Article 7 : De nombreux prix en espèces ainsi que des lots récompenseront l'ensemble des tableaux.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les récompenses si les tableaux manquent de participant.

Le total des dotations distribué s'élève à 50 €.

Tableaux	Total des récompenses	Vainqueur	2ème	3ème
Tableau 1 - (Clst 500 au clst 599)	10	10	Lot	Lot
Tableau 2 - (Clst 500 au clst 1199)	10	10	Lot	Lot
Tableau 3 – Loisirs et 500 débutantes	10	10	Lot	Lot
Tableau 4 - (Clst 500 à clst 899)	10	10	Lot	Lot
Tableau 5 – (tous classements)	10	10	Lot	Lot

Une joueuse absente à la remise des récompenses renonce à percevoir son lot.

Article 8 : Les droits d'engagement (variables selon les tableaux choisis) sont fixés à :

Tableaux 1, 2, 4 et 5	5 euros
Tableaux 3	4 euros

Les inscriptions devront parvenir au plus tard le **JEUDI 29 OCTOBRE** par Hello asso uniquement

Des informations complémentaires sont possible en prenant contact avec la commission féminine du comité par mail comfeminine37@gmail.com

Article 9 : Le tirage au sort des poules aura lieu le dimanche avant chaque début de tableau

Article 10 : Les litiges seront tranchés par le juge-arbitre du tournoi.

Article 11 : La présentation de la licence sera exigée par le juge-arbitre.
La validité de celle-ci sera déterminée en respect du règlement fédéral :

Règlements sportifs 2026 - titre 1, chapitre 1, article 1
Règlement médical 2026 - chapitre 3, article 9

Article 12 : Le tournoi est homologué par la F.F.T.T. sous le n°

Article 13 : Tout engagement vaut acceptation du présent règlement. L'association du comité de tennis de table Indre et Loire décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol ou en cas d'accident pouvant survenir lors du tournoi.